

## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2016

Présidence : Madame Evelyne GIRARDIN  
Présents : Mesdames Claudine BAUDET, Muriel DEROOSE-DEBAS, Patrick FRANCOIS, Laurence GUERRY, Colette LEVILAIN et, Messieurs Jean-Claude BERTRAND, Hubert LENAIN, Martial MOLLET Pascal POTIER, Bernard POTTIER, Fabien ROELENS et Monsieur Marc VERRIER  
Nathalie DESTIGNY, secrétaire de mairie

Absent non excusé : /  
Absentes excusées : Isabelle CAHAIGNE, Anne-Marie HAMEL  
Secrétaire de séance : Monsieur Patrick FRANCOIS

La séance est ouverte à 20h00, sous la présidence de Madame Evelyne GIRARDIN, maire

### Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du 24 novembre 2015
2. Communes nouvelles : 1<sup>ère</sup> présentation du dispositif
3. Terrain multisports : délibération pour la demande de subvention auprès de LINTERCOM - Pays d'Auge - Normandie
4. Décision modificative – budget 2015
5. Délibération relative à la régie du Centre Communal d'Action Sociale
6. Budget 2016 : présentation des souhaits de chaque président de commission.
7. Informations du Maire (communales et intercommunales)
8. Questions diverses
9. Agenda

### **1. Approbation du compte rendu du 24 Novembre 2015**

Le compte rendu de la réunion du 24 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

### **2. Communes nouvelles : 1<sup>ère</sup> présentation du dispositif**

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal les principales dispositions réglementant les communes nouvelles.

## Les communes nouvelles

Créées par la loi du 16 décembre 2010  
Dispositif assoupli par la loi du 16 mars 2015

### La commune nouvelle, c'est quoi ?

Une commune, collectivité territoriale pleine et entière, soumise aux droits et obligations qui s'imposent à toutes les communes en termes de services publics.

La CN dispose de la clause générale des compétences, comme toutes les communes et bénéficie d'une fiscalité directe (TH, TF, ...) et d'une dotation globale de fonctionnement (DGF)

## Deux cas pour la création d'une CN

- La CN se substitue à une communauté et ses communes membres
- Plusieurs communes se regroupent

## Pourquoi la commune nouvelle ?

### PRÉPARER L'AVENIR DANS UN CONTEXTE :

- d'élargissement des périmètres intercommunaux
- de renforcement des mutualisations et de contraintes financières
- de contraintes financières

## Incitation financière prévue par la loi.

Le dispositif des incitations financières aux communes nouvelles, sous conditions, a été prolongé.

Un amendement au nom de la commission des finances (projet de loi de finances de 2016) prolonge le dispositif jusqu'au 30 juin 2016 à condition que les délibérations soient prises avant le 31 mars 2016

## Plusieurs stratégies possibles :

**TERRITORIALE** : exister demain au sein d'une grande communauté (identité, représentation plus conséquente)

**POLITIQUE** : mieux exister avec une commune plus importante dans une communauté agrandie

**FINANCIÈRE** : augmenter les capacités budgétaires et simplifier la gestion

**COMPÉTENCES** : conserver les compétences d'une communauté très intégrée.

## La Commune Nouvelle, à l'initiative de qui :

Des communes

OU

Du conseil communautaire

OU

Du Préfet (avec l'accord des 2/3 des communes représentant les 2/3 de la population totale)

### La création de la CN issue de plusieurs communes

Nécessité de délibérations concordantes de l'ensemble des conseils municipaux des communes concernées : accord unanime (majorité simple de chaque conseil)



Sans accord unanime, nécessité de consulter les électeurs des communes concernées.

### La création de la CN Elaboration d'une charte fondatrice de la commune nouvelle

La CHARTE constitue le socle des principes fondateurs de la commune nouvelle

Elle rappelle le contexte, les habitudes de vie de la population, les coopérations existantes entre les communes, les enjeux et les perspectives

Elle permet de formaliser le projet commun de territoire défini entre les élus

Elle permet d'acter la gouvernance et l'organisation : composition du conseil municipal, le rôle des communes déléguées, le personnel (services mutualisés et services mis à disposition des communes déléguées)

### Composition du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle

Période transitoire jusqu'en 2020



Le conseil municipal de la CN est composé de l'ensemble des membres des conseillers municipaux de communes fondatrices (décision prise par délibération des communes avant la création de la CN)

A partir de 2020



Une seule circonscription électorale. Les maires délégués seront élus par le conseil municipal de la commune nouvelle

A la date de ce jour, une simple réflexion est engagée.

### **3. Terrain multisports : délibération pour la demande de subvention auprès de LINTERCOM - Pays d'Auge - Normandie**

Dans le cadre de sa réflexion en faveur de la jeunesse, le conseil municipal a décidé la création d'un terrain multisports. Situé à proximité de la salle Delépine, accessible aux personnes à mobilité réduite, l'équipement du terrain d'une superficie de 12 m x 22 m, permettra la pratique notamment, des sports tels que le football, le basket-ball, le hand-ball, le volley-ball. Il sera accessible aux scolaires, aux associations mais aussi au public. Le coût prévisionnel de l'opération s'élèverait à :

- Travaux de terrassement et infrastructure pour un montant estimé à \_\_ 34.366,50 € H.T.
- Fourniture et implantation pour un terrain multisports pour un montant estimé à \_\_\_\_\_ 47.672,00 € H.T.

soit un total H.T. estimé à **82.038,50 €** (98.446,20 € T.T.C.)

Considérant que la commune de Saint Martin de la Lieue est soucieuse d'accompagner les jeunes dans une démarche d'insertion sociale grâce aux valeurs éducatives véhiculées par la pratique du sport, Ayant entendu l'exposé,

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**AUTORISE** Madame le Maire à solliciter une subvention au titre du fond de concours auprès du **LINTERCOM – PAYS D'AUGE – NORMANDIE** et la mandate pour la signature de tous les documents nécessaires à l'instruction du dossier

### **4. Décision modificative – budget 2015**

**CONSIDERANT** que les crédits ouverts au chapitre 014 – atténuation de produits du budget de l'exercice 2015 sont insuffisants pour procéder au paiement de la contribution du Fond de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

**DECIDE** de modifier l'inscription comme suit :

INTITULES DES COMPTES	DIMINUT <sup>o</sup> / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	COMPTES	MONTANTS ( € )	COMPTES	MONTANTS ( € )
Alimentation	60623	500,00		
Fonds de péréquation des ressources intercommunales et communal			73925	500,00
<b>DEPENSES - FONCTIONNEMENT</b>		<b>500,00</b>		<b>500,00</b>

Le conseil municipal approuve la décision modificative indiquée ci-dessus.

## **5. Délibération relative à la régie du Centre Communal d'Action Sociale**

**Vu** la délibération du 24 novembre 2015 relative à la dissolution du CCAS au 31/12/2015 ;  
Après en avoir délibéré,

### **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE**

**Article 1** : la suppression de la régie recettes pour l'encaissement des produits suivants :

- participations financières aux voyages,
- participations financières aux repas organisés par le CCAS
- produits des foires à la puériculture

**Article 2** : que la suppression de la régie prendra effet dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Article 3** : que le secrétaire de mairie et le comptable public auprès de la commune sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent document à compter de sa date de signature et dont une ampliation sera adressée au régisseur titulaire et suppléant.

## **6. Budget 2016 : présentation des souhaits de chaque président de commission.**

Commission école	1 000 €
Commission patrimoine	915 € pour le cimetière
Commission jeunesse et sports	Pas de demande ; les membres sont conscients de l'effort financier réalisé en 2015 pour le terrain multisports
Commission fleurissement	Dépenses de fonctionnement habituelles
Commission travaux	8 000 € environ pour les travaux d'aménagement de parking, les travaux liés à l'accessibilité des bâtiments publics et la réalisation d'un organigramme des clés pour l'ensemble des bâtiments de la commune
Commission environnement et cadre de vie	Demande d'attribution d'une somme de 1 500 € pour des aménagements dans le bourg. Sans doute des dépenses inscrites en fonctionnement
Commission communication	Pas de demande d'investissement.

## **7. Informations du Maire (communales et intercommunales)**

Informations intercommunales :

- Le PLUI : Réunion avec l'ensemble des différents conseils municipaux et secrétaire de mairie le 28/01/2016 à 20h30
- Communauté d'agglomérations : les réunions de travail vont prochainement débuter.
- L'association des maires de LINTERCOM met à disposition des gilets jaunes pour les enfants de l'école. Un radar pédagogique est également à disposition des communes qui le souhaitent pendant un mois.

Informations communales :

Le lotissement : la nouvelle consultation à l'attention de lotisseurs-aménageurs a débuté.

Le terrain multisports : des dégradations ont été faites autour du terrain. La terre sur laquelle avait été semé du gazon a été « labourée » avec une voiture. Les jeunes et les parents se sont engagés à remettre le terrain en état dès que la météo le permettra.

Le recensement pour la commune aura lieu en 2017

## **8. Questions diverses**

Marc VERRIER informe les membres du conseil d'un projet de manifestation pour la commune. La réflexion se porte sur une manifestation qui aurait pour thème : le BIO et la NATURE. Elle pourrait avoir lieu sur le terrain d'évolution, avec des exposants, un marché bio. Pour la 1<sup>ère</sup> année, elle pourrait être concomitante avec la kermesse. L'accord de chaque partenaire ACSEL, ECOLE, APEL doit être obtenu.

Les membres du conseil sont d'accord pour l'organisation de cette fête. Une attention particulière doit être portée sur la sécurité en raison du nombre de participants à la kermesse et au marché.

## **9. Agenda**

- vœux de LINTERCOM : le 25/01/2016
- Réunion pour la préparation de la kermesse : le 26/01/2016
- Conseils municipaux : 23 février et 22 mars (vote du budget)
- le conseil d'école : le 25 février 2016
- Repas de l'APEL : le 27 février 2016
- Soirée théâtre de l'ACSEL : le week-end des 11, 12 et 13 mars 2016
- Loto organisé par l'ACSEL, l'école et l'APEL : les 18,19 et 20 mars 2016
- Concert du groupe « La Tuna » à la salle Delépine : le 30 avril 2016

L'ordre du jour étant épuisé, Madame Evelyne GIRARDIN lève la séance du conseil à 22h30.

Le Maire,  
Evelyne GIRARDIN

1<sup>er</sup> Adjoint  
Claudine BAUDET

2<sup>ème</sup> Adjoint  
Hubert LENAIN

3<sup>ème</sup> Adjoint  
Colette LEVILAIN

Jean-Claude BERTRAND

Isabelle CAHAIGNE

Muriel DEROOSE DEBAS

Patrick FRANCOIS

Laurence GUERRY

Anne-Marie HAMEL

Martial MOLLET

Pascal POTIER

Bernard POTTIER

Fabien ROELENS

Marc VERRIER